

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

---

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Design, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- Alexandre Pavard, président
- Vanessa Roussillon
- Brigitte Auziol
- Jérôme Dupont
- Lucile Haute
- Corinne Rondeau
- Laurie Gicquel
- Pierrette Gaudillat

L2 :

- Alexandre Pavard, président
- Lucile Haute
- Vanessa Roussillon
- Brigitte Auziol
- Jérôme Dupont
- Corinne Rondeau
- Jeanne Mainetti
- Marion Soulairol

L3 :

- Lucile Haute, présidente
- Alexandre Pavard
- Brigitte Auziol
- Jérôme Dupont
- Corinne Rondeau

- Vanessa Roussillon
  - Jeanne Mainetti
  - Marion Soulairol
- 

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 28/10/2024,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)